

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

42

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : M. MILLOT - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme LEMOUZY - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme JUBAN - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Association Dijon Bourgogne Handball - Saison 2011-2012 - Aide complémentaire de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement du 10 janvier 2012 - Avenant n°1**

Madame Garret, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 22 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé les termes du projet de convention définissant, pour la saison 2011-2012, les modalités de soutien de la Ville au fonctionnement de l'association Dijon Bourgogne Handball. La convention définitive a été signée le 10 janvier 2012.

Les différentes actions conduites par l'association, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, nécessitent l'octroi d'un soutien complémentaire de 15 000 €, qui viendra s'ajouter à la subvention de 70 000 € qui lui a déjà été attribuée.

C'est pourquoi la passation d'un avenant n°1 à la convention du 10 janvier 2012, reprenant ces aides et redéfinissant les missions d'intérêt général, est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 15 000 € à l'association Dijon Bourgogne Handball, pour la saison 2011-2012, au titre de ses missions d'intérêt général;
- 2 - approuver le projet d'avenant n°1 à la convention du 10 janvier 2012 conclue entre la Ville et l'association Dijon Bourgogne Handball, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**